

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MARS 2019
EN MAIRIE DE SAINT JEAN D'ARVEY

Présents : Martine BUENSOZ, Gaston CARRAZ, Jocelyne CARRON, Alain CHEVRE, Pierre DAYET, Jacques DUCHEMIN, Nicolas FAVRE, Marie Gabrielle FEASSON, Bernard JANUEL, Jean Charles METRAS, Adeline VINCENT.

Excusés : Claire BELLY, Sandra DOS SANTOS

Absents : Evelyne GRANGEAT, Nathalie MOLLARD

Procurations : Claire BELLY à Nicolas FAVRE, Sandra DOS SANTOS à Pierre DAYET

Invités : Lionel FIGINI

11 présents, 13 votants, le quorum est atteint.

➤ Ouverture de séance :

Par Monsieur le Maire à 20h00.

➤ Election du secrétaire de séance :

Adeline VINCENT est retenue.

➤ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 janvier 2019

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

1. Délibérations:

1.1 Administration générale

1.1.1. Grand Chambéry : élection des délégués à la Commission d'Evaluation des Transferts de Charges CLECT

Suite à la démission de Nicolas Favre de son mandat de délégué titulaire à la CLECT de la communauté d'agglomération « Grand Chambéry », il convient d'élire de nouveaux délégués, un titulaire et un suppléant, représentant la commune au sein de cette commission.

Le conseil approuve les candidatures de Jean-Charles Métras en tant que titulaire et Jocelyne Carron suppléante.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.2. Eco hameau des Villards : intégration dans le domaine public communal du foncier des conteneurs grand volume

Les copropriétaires des parcelles privées cadastrées E n°2035 et E n°2048, constituant, en partie, l'emprise foncière de la route départementale 206 (devant l'entrée de la résidence « les Sorbiers ») et de l'emplacement des conteneurs déchets grand volume de ladite résidence, sollicitent le transfert partiel dans le domaine public communal de ces terrains, aux conditions fixées par la délibération du 20 avril 2015.

Suite à un sinistre, la commune fera installer sur cet emplacement des conteneurs grand volume en remplacement de ceux dégradés par l'incendie.

Il est précisé que la cession sera constatée en la forme d'un acte administratif confié au cabinet F.C.A. et que les frais de bornage et de réalisation de l'acte administratif sont à la charge des demandeurs.

Il est proposé que le Conseil municipal accepte le transfert à titre gratuit de la voirie et du foncier des conteneurs de la résidence « Les Sorbiers » dans le domaine public communal pour une superficie de 107 m². Il est donné pouvoir au Maire pour mener à bien l'ensemble des formalités liées à cette opération, et Adeline Vincent, 1ère adjointe au Maire, est autorisée à représenter la Commune lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.3. Enedis : servitude de passage sur le domaine public

ENEDIS va réaliser des ouvrages de distribution d'énergie électrique. Ce tracé concerne la parcelle de terrain appartenant à la commune, lieudit « le Puisat sud », cadastrées section F n°474. La convention de servitudes à mettre en place entre ENEDIS et la commune est présentée. Le conseil municipal est sollicité pour autoriser le maire à signer cette convention.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.1.4. SDES : approbation des nouveaux statuts

Le Maire fait part du courrier du Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie, rappelant que le domaine de l'énergie connaît de nombreuses évolutions et que les statuts du S.D.E.S. doivent être adaptés en permanence, pour les mettre en concordance avec les évolutions législatives et réglementaires, et également pour préparer l'avenir en terme de compétences que celui-ci pourrait assumer. Le comité syndical du SDES a voté à l'unanimité diverses modifications aux statuts actuels, portant notamment sur le changement d'adresse du siège social; l'évolution du nombre de communes adhérentes suite aux récents regroupements; l'introduction de compétences optionnelles supplémentaires.

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires du SDES.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2 Finances

1.2.1. Budget général

1.2.1.1. Compte administratif 2018

1.2.1.2. Compte de gestion 2018

Ces 2 délibérations sont reportées au prochain conseil car la trésorière n'a pas à ce jour validé le compte de gestion.

1.2.1.3. Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, soit 301.129,23 €, de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : report de l'excédent 2018, soit 290.851,28 € en section de fonctionnement compte tenu qu'il n'y a pas de besoin net en section d'investissement,
- Section d'investissement : report du déficit 2018, soit 11.922,05 € en section d'investissement compte tenu de l'excédent lié au restes à réaliser 2018 de 22.200,00 € permet un excédent net 2018 de 10.277,95 €.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.1.4. Vote des taux 2019

Le Conseil Municipal, fixe pour 2019 les taux d'imposition des 3 taxes directes locales

Taxe d'habitation : 13,62 %

Taxe sur le foncier bâti : 24,4 %

Taxe sur le foncier non bâti : 84,26 %

Soit aucune augmentation par la commune pour 2019 et depuis le début du mandat.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.1.5. Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal, approuve le budget primitif de l'exercice 2019, en ne retenant aucune augmentation des taux d'imposition et aucun nouvel emprunt, et se résume ainsi :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 1.765.202,11€

Recettes et dépenses d'investissement : 721.200 €

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.2. Budget annexe réseau de chaleur

1.2.2.1. Compte administratif 2018

Le Conseil Municipal, adopte le compte administratif du budget annexe « réseau de chaleur » (troisième exercice) qui se résume ainsi :

Section de fonctionnement :

Recettes : 109.281,75 € Dépenses : 61.869,77 € Excédent (A) : 47.411,98 €

Section d'investissement :

Recettes : 5.848,49 € Dépenses : 4.845,91 € Excédent (B) : 1.002,58 €

Restes à réaliser : (C) : 0,00 €

Résultat global de clôture : Excédent (A+B-C) : 48.414,56 €

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.2.2. Compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, adopte le compte de gestion dressé par le Receveur pour le budget annexe « réseau de chaleur » pour l'année 2018, en concordance avec le compte administratif.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.2.3. Affectation des résultats 2018

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018, soit 48.414,56 €, de la façon suivante :

Report de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement : 47.411,98 €,

Report de l'excédent d'investissement en section d'investissement : 1.002,58 €

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.2.2.4. Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif de l'exercice 2019, qui se résume ainsi :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 127.411,98 €,

Recettes et dépenses d'investissement : 23.316,54 €

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

1.3 Personnel

1.3.1. Mise à jour du tableau des emplois communaux

Compte-tenu de l'évolution des textes, il est nécessaire d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité à la date du 1er février 2019 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale. L'ancienne dénomination jusqu'au 31/01/19 d'éducateur de jeunes enfants (catégorie B) devient éducateur de jeunes enfants de seconde classe (catégorie A). Ceci concerne 2 postes à 35 heures.

Le Conseil Municipal, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé avec prise d'effet au 1er février 2019.

Votes pour à 13 voix, contre à 0 voix et abstention à 0 voix

2. Informations diverses :

- Conseils consultatifs des hameaux : bilan

110 personnes y ont participé en 7 réunions. 15,7% de participation par conseil de hameau (25% pour Lovettaz). 3/4 des participants ont déjà participé à un conseil de hameau, peu de personnes de moins de 40 ans.

Les questions principales portent sur la voirie et la sécurité.

Les différents comptes rendus sont en ligne sur le site internet de la commune.

- ONF : présentation du nouveau garde

Thomas Capitain a pris ses fonctions à l'automne 2018. Il est également l'agent pour les communes de Thoiry, Puygros, Curienne, La Thuile. Il n'occupe pas les bureaux de la maison de l'environnement.

- Défibrillateurs : installation

Deux défibrillateurs ont été posés, à l'extérieur de la salle des fêtes et près des commerces.

- Maison communale des artisans : inauguration

Plusieurs artisans sont installés dans la maison communale, près de l'église. D'importants travaux ont été effectués par des bénévoles, le personnel communal et les artisans locataires. Dans le cadre des journées européennes des métiers d'art, une inauguration est programmée samedi 6 avril à 11h.

- Eglise : point sur les travaux de réparation du chauffage

Le chauffage de l'église et la mise aux normes électriques ont été effectués pendant l'hiver.

- La commission d'admission au multi accueil les Cröes aura lieu le 4 avril. Peu de places sont disponibles cette année.

- Dates à retenir :

- Journée taille des pommiers avec l'association des Monts d'Arvey samedi 23 mars, rdv à 9h00 au parking Chaffardon

- Jeux de société par le SICSAL à St Alban Leysse samedi 23 mars 15h

- Soirée solidarité migrants salle des fêtes samedi 23 mars 18h

- Loto du club de l'amitié salle des fêtes dimanche 31 mars 15h

- Comité de lecture 2 avril à 17h à la bibliothèque.

- Commission extra municipale «urbanisme et sécurité-déplacements» mardi 2 avril

- Conférence théâtre «l'affaire Dussaert» du festival d'Avignon salle des fêtes vendredi 5 avril 20h

➤Clôture de séance :

Par monsieur le Maire à 21h05.

➤Monsieur le Maire propose un échange avec la salle sur les différents points abordés en conseil municipal.

Pour le conseil municipal,

La secrétaire de séance.

Adeline vincent

